



*Direction des services techniques
et de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/CD-20112-1500

ARRETE N° ARR/2020/ST/343

Nous, Maire de la Ville de HEM ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code de la Route ;
 Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public ;

Considérant que pour permettre **les travaux de rabotage et de pose d'enrobés avenue Antoine Pinay à Hem par l'entreprise Ramery TP de Lompret**, pour le compte de la MEL, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer le secteur concernant la Commune de Hem.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Depuis le 26 novembre 2020 et ce jusqu'au 4 décembre 2020, le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux avenue Antoine Pinay.

ARTICLE 2 : Depuis le 26 novembre 2020 et ce jusqu'au 4 décembre 2020, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera réglée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30km/h

ARTICLE 3 : Depuis le 26 novembre 2020 et ce jusqu'au 4 décembre 2020, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux, et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par la société RAMERY TP.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS – 1bis rue du Grand Logis – 59840 LOMPRET.

Fait à HEM, le

19 NOV. 2020

Pour Le Maire de Hem
 et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
 aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR



Toute correspondance doit être adressée *impersonnellement* à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM